

de longue durée

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de London**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

## Rapport public initial

**Date de publication du rapport :** 6 septembre 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1031-0003

**Type d'inspection :**

Autre

**Titulaire de permis :** Arch Long Term Care LP par son commandité, Arch Long Term Care MGP, par ses partenaires, Arch Long Term Care GP Inc. et Arch Capital Management Corporation

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Maison de soins infirmiers Tilbury Manor, Tilbury

**Inspectrice principale**

Debra Churcher (670)

**Signature numérique de l'inspectrice**

**Autres inspecteurs**

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : 6 septembre 2024

Les rapports suivants ont fait l'objet d'une inspection :

- Rapport no 00125967 lié à l'attestation annuelle de la planification des mesures d'urgence de 2023 en suspens.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

de longue durée

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de London**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Foyer sûr et sécuritaire

## RÉSULTATS D'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Plans des mesures d'urgence

Avis écrit de non-conformité no 001 aux termes de la LRSLD, 2021, disposition 154 (1) 1.

**Non-respect de : Règl. de l'Ont. 246/22, disposition 270 (3)**

Attestation

Disposition 270 (3) Le titulaire de permis veille à ce que l'attestation soit présentée une fois par année au directeur.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que l'attestation de la planification des mesures d'urgence soit présentée une fois par année au directeur.

**Justification et résumé :**

Le ministère des Soins de longue durée (MSLD) n'avait pas reçu le formulaire d'attestation de la planification des mesures d'urgence du foyer à la date limite du 31 décembre 2023.

L'administrateur a déclaré qu'il ne se souvenait pas avoir présenté l'attestation.

Le fait que le foyer n'a pas soumis l'attestation présentait un risque qu'il n'avait pas, n'examinait pas ou ne révisait pas les plans de mesures d'urgence.

*de longue durée*

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de London**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

**Sources :**

Suivi de l'attestation par le MSLD et entrevue avec l'administrateur.

*de longue durée*

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de London**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775